



CHARTRE JAYA 2022-2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

SINGULARITÉ, MIXITÉ, RESPECT

QUI EST JAYA ? (article 1 des statuts de l'association)

L'Association JAYA a pour but de participer au mieux vivre de son quartier. Pour JAYA la promotion de la diversité est primordiale. Grâce à son réseau JAYA peut proposer des activités pour développer le bien-être, la singularité et la créativité des habitants de l'arrondissement.

L'association a pour but de promouvoir des enseignants, des consultants et des artistes du quartier : ateliers de yoga, de danse, de chant, de musique, de lecture, de philosophie, d'éveil pour les enfants. JAYA est animée par la question de la mixité, elle souhaite faire découvrir au quartier des artistes, des projets solidaires, des enseignants d'ici et d'ailleurs.

Sensible à la question de l'insertion sociale et professionnelle de ses adhérents JAYA propose des ateliers de réflexion sur la singularité de son projet professionnel et/ou artistique. Chaque atelier est encadré par un professionnel.

POURQUOI UNE CHARTE ?

JAYA, c'est un espace commun de travail, à partager, à respecter et à faire vibrer en harmonie !

La « Charte JAYA » permet à l'association de pérenniser la cohérence de ses activités variées en demandant à chacun de s'engager concrètement à respecter des valeurs et une ligne de conduite partagée pour le bien-être de tous et le développement des activités de chacun. **S'engager via la charte c'est aussi respecter l'espace mis à disposition et entretenu par l'association JAYA.**

TRAVAILLER ENSEMBLE

JAYA, c'est la mise à disposition d'un espace privilégié. Nous sommes tous responsables de l'espace, chacun s'engage à :

- respecter les horaires et la durée des activités proposées
- respecter le matériel mis à disposition : coussins, chevalets, tables, chaises, tasses, thermos ...
- **ne pas utiliser les instruments de musique SANS AUTORISATION** écrite.
- respecter l'espace : ranger et aérer la salle à la fin de chaque activité
- demander aux élèves de nettoyer le matériel prêté : tapis et briques
- demander aux élèves de ranger le matériel prêté : coussin, couverture, tapis.
- respecter l'hygiène des espaces communs : toilettes, vestiaires, cuisine, déposer ses chaussures à l'entrée...
- respecter les œuvres exposées
- si votre activité nécessite un nettoyage particulier (riz, aiguilles, huile) merci de le signifier à JAYA pour le bien-être de tous

NB : MERCI aux thérapeutes concernés d'être particulièrement attentifs aux aiguilles utilisées et à toutes les récupérer.



ESPACE DEDIE A L'EVEIL CORPOREL ET AU DEVELOPPEMENT PERSONNEL

- NE PAS RENTRER dans les salles pendant les cours (sauf en cas de nécessité liée à la sécurité de la personne)
- **Respecter le calme du lieu**, vous n'êtes jamais seul à exercer à JAYA.

COMMUNICATION réseaux sociaux:

Afin de dynamiser votre activité et pour donner de la visibilité à la vie du centre, JAYA relaie votre communication sur le site de l'association, FACEBOOK et INSTAGRAM. La communication est réservée aux adhérents de l'association.

Etes-vous d'accord pour que JAYA communique sur votre activité sur sa page FACEBOOK et INSTAGRAM et si besoin illustre votre activité avec une photo choisie en cohérence avec votre enseignement ?

OUI

NON

COTISATIONS : des cotisations variées pour un espace ouvert à tous, toute l'année.

Respecter la singularité de chacun, c'est aussi proposer des cotisations variées adaptées à chaque situation, tout en restant cohérent.

Des cotisations adaptées :

- au mois, à l'année, au stage
- des adhésions qui privilégient votre fidélité et qui vous permettent de bénéficier du relais de communication de JAYA
- des espaces à participation libre sont à votre disposition, renseignez-vous !
- [voir page tarifs](#) sur le site de Jaya : jayaparis.com

Etre cohérent :

- Pour vous garantir une cohérence des tarifs et jouer son rôle, JAYA se réserve un droit de regard sur les tarifs pratiqués pour respecter les activités de chacun.

PREAVIS : équilibre, équité et pérennité de JAYA

Vous êtes enseignant hebdomadaire, vous faites vibrer Jaya toutes les semaines :

- Vous vous engagez pour une année d'enseignement de Septembre à Juin/Juillet, Jaya vous réserve un espace et refuse d'autres activités, vous avez un préavis de 2 mois à respecter.
- L'engagement compte 42 semaines de septembre à juin, les vacances de Noël sont offertes.
- Le loyer est lissé de septembre à juin.

A noter : ce préavis peut être réduit en cas de perte d'emploi, de maladie ou d'accident de la vie.

Vous réservez une des deux salles ou les deux salles pour un atelier ou un stage le WE :

- Vous pouvez annuler votre réservation 12 jours avant la date de votre stage.
- Vous annulez votre réservation à moins de 12 jours de la date de votre stage, vous devez à JAYA 80% de la mise à disposition de l'espace.
- Vous annulez 48h avant, vous devez à JAYA la totalité du prix de la mise de l'espace.

Vous réservez une des deux salles ou les deux salles pour un atelier ou un stage en semaine :



ESPACE DEDIE A L'EVEIL CORPOREL ET AU DEVELOPPEMENT PERSONNEL

- Vous pouvez annuler votre réservation 7 jours avant la date de votre stage.
- Vous annulez votre réservation à moins de 7 jours de la date de votre stage, vous devez à JAYA 80% de la mise à disposition de l'espace.
- Vous annulez 48h avant, vous devez à JAYA la totalité du prix de la mise de l'espace

Vous réservez le studio :

- Vous pouvez annuler votre réservation 7 jours avant la date de votre stage.
- Vous annulez votre réservation à moins de 7 jours de la date de votre stage, vous devez à JAYA 80% de la mise à disposition de l'espace.
- Vous annulez 48h avant, vous devez à JAYA la totalité du prix de la mise de l'espace

PAIEMENT et ACOMPTE

Le paiement de l'adhésion annuelle doit se faire à la rentrée en Septembre dans les 2 premières semaines à partir du début de l'activité pour bénéficier des remises et des autres avantages liés à cette adhésion.

Pour les nouveaux entrants, l'adhésion se fait en cours d'année.

A noter : l'adhésion est valable un an et à date.

Le paiement pour un stage doit s'effectuer via un acompte en amont du stage et doit être versé en totalité le premier jour du stage. L'acompte représente 60% du montant de la réservation.

Pour conclure :

Cette charte a été écrite avec beaucoup d'attention, par les membres fondateurs de JAYA, par des enseignants, tous désireux de créer un espace ouvert dépourvu de toute ambiguïté.

Des exceptions seront toujours considérées en fonction de l'intention qui prévaut à ce moment-là.

Espérant que cette charte sera bien comprise et nous permettra de travailler en toute fluidité, nous vous remercions de votre collaboration.

L'équipe JAYA

Signature du représentant

Adhérent :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

A faire valoir ce que de droit